

Le Patriote

ST-PIERRAIS

25 Centimes le numéro.

JOURNAL DU SAMEDI

25 Centimes le numéro

ABONNEMENTS	Saint-Pierre, Un an.	12 fr. 00
	Six mois	6 00
	Outre-mer, Un an.	15 00
	Six mois.	8 00

ADMINISTRATION

Rue GERVAIS. en face le Lavoir Public.

INSERTIONS:

annonces, la ligne	0 fr 30
Réclames, —	1 00

UNE DES DERNIÈRES VILÉNIES de ROBERDEAU et Cie.

Courant du mois de novembre 1890, la goëlette *Waterfall* allait en baie de Fortune pour acheter un chargement de hareng destiné à l'exportation aux Etats-Unis. Cette goëlette appartenait encore à un client de M. Poulain Edmond et était munie de la licence l'autorisant à acheter ou à pêcher le chargement qui lui était nécessaire. Fin de décembre, par suite de pénurie de poisson, le *Waterfall* n'avait pas un baril de hareng et ses vivres se trouvaient épuisés; son capitaine décida de venir se ravitailler à Saint-Pierre.

Quelques jours après son retour dans la baie, dans la première semaine de janvier, un agent de douane lui signifia qu'il était de bonne prise, sa licence d'autorisation étant expirée depuis le premier janvier. Voilà donc à tort ou à raison le *Waterfall* saisi; mais il fallait en informer le Gouvernement suprême de Saint-Jean qui avis rait à la suite à donner à l'affaire. Pour parvenir au bureau du télégraphe situé à Baie d'argent, il y avait un long bras de mer à traverser; pour sa sécurité personnelle le douanier préférerait dans cette mauvaise saison faire le trajet sur une bonne et solide goëlette s'embarqua à tort sur la goëlette *Waterfall* qu'il venait de déclarer saisie. Dans la suite, de gros vents d'est éta t survenus, firent naître cette réflexion dans l'esprit du patron: que le meilleur argument pour faire lever sa saisie était de faire voile pour Saint-Pierre et d'y déposer le douanier de sa Majesté, qui aurait ainsi l'occasion d'embrasser ses neveux et nièces y résidant.

Pendant 24 heures on a ri de l'aventure du douanier imprudent et inhabile, mais il ne serait personne qui à la place du patron du *Waterfall*, n'eut aurait fait tout autant: la grande tactique en ce bas monde étant de savoir profiter des fautes

de ses adversaires. Le matin même de son arrivée à Saint-Pierre, le douanier repartait par une goëlette américaine et rejoignait son poste dans la même journée. Tout s'était donc passé aussi correctement que possible et ni à Saint-Jean, ni à Saint-Pierre, il ne fut fait bruit de cette affaire plus risible que diplomatique.

De janvier à février, M. Edmond Poulain étant devenu forcément, par suite de circonstances bien communes et bien connues des négociants français, seul armateur du *Waterfall*, se décida à l'armer à la pêche d la morue. A cette intention un équipage fut engagé en France, passa la revue à Saint-Malo, prit passage sur le vapeur *Electrique*, et une fois débarqué à Saint-Pierre, travailla à l'armement après avoir passé la revue d'usage.

Fin de mars, M. Poulain avait fait jauger sa goëlette, prêtait serment au greffe comme étant le seul et unique propriétaire du *Waterfall*, et muni de toutes ces pièces sollicitait de M. le Gouverneur Roberdeau la délivrance d'un acte de francisation. Seul M. Roberdeau n'avait pu digérer la mésaventure du douanier Terre-Neuvien et il entrevoyait déjà le moyen de nuire à un ancien ami.

En effet, par le retour du courrier qui débarquait M. Bergès, notre ex-gouverneur de nœfaste mémoire envoyait au Département un haineux et fulminant rapport contre l'armateur du *Waterfall* et mettant ainsi son successeur dans l'impossibilité de faire droit à la demande régulière de M. Edmond Poulain.

Il est vrai de dire qu'à ce moment M. Roberdeau en était arrivé au paroxysme de la rage, il voyait rouge et des conspirateurs partout; le malheureux, le conspirateur dans cette affaire c'était lui seul, lui le représentant de la République Française, qui, pour assouvir sa haine, se faisait le complice de James Fox, de cet espion nommé de Terre-Neuve, en voulant défendre le prestige du gouvernement de Saint-Jean. Quelle honte pour

une Administration Française et République d'être aussi indignement représentée, et d'être témoin de pareils actes de lénigie dans un moment où nos rivaux jaloux se font un malin plaisir de ruiner notre colonie et notre commerce.

Pour ne pas rencontrer d'entraves, ou même d'objections à ses desseins de représailles, M. Roberdeau irrégulièrement, très-irrégulièrement même, n'avait pas saisi le Conseil privé de la demande de francisation du « *Waterfall* », voulant avoir, quelle que soit l'issue de l'affaire, la certitude de porter un grand préjudice à l'armateur par les complications devant résulter du retard occasionné à l'armement.

M. Bergès et M. La Brousse, dans leurs fonctions respectives de gouverneur et de chef du service administratif, ont fait tout ce qu'il était possible dans cette circonstance pour atténuer les mauvais effets de l'administration de M. Roberdeau. L'un et l'autre étaient partisans, en attendant la solution du Département, de donner un permis provisoire de navigation au « *Waterfall* », quand M. Laroche, en sa qualité de directeur des douanes, opposa son veto à toute transaction amiable; ce qui nous prouve qu'il y a des gens qui ne transigent jamais, même quand il s'agit de réparer les effets d'une infamie révoltante.

Toutes ces tentatives d'arrangement ayant échoué de par la volonté d'un seul, il a bien fallu que le « *Waterfall* » partit en vrai pirate, sans papiers, sans acte de francisation, en un mot sans nationalité.

Par dernier courrier est arrivée just in time la solution attendue de cette grise question tranchée par le Département, qui dénie complètement à l'administration de s'interposer en quoi que ce soit pour ou contre les délits commis à l'encontre de la législation de Terre-Neuve, mise en vigueur contre nous et dont nous n'avons pas à nous faire les champions.



Voilà ce que le patriotisme de M. Roberdeau avait perdu de vue : nous n'avions pas à le lui rappeler sachant que nos avis lui étaient désagréables et que depuis longtemps ses faveurs et sa protection étaient acquises aux Étrangers, à notre détriment, voire même à nos ennemis jurés les Terre Neuviens.

Tout est bien qui finit bien; aussi sommes nous heureux pour notre ami M. Poulin qui, grâce à MM. Bergès et La Brousse, il ait trouvé au ministère une justice plus équitable et plus saine que celle de M. Henri-Amédée Roberdeau.

Propriétaire Gérant, A. Lemoine

ANNONCES.

A VENDRE



Une maison située coin des rues du Barachois et Gervais, en face le Lavoir public et actuellement occupé par M. Jacques Légaré.

L'entrée en possession est fixée au premier janvier 1892.

S'adresser à M. R. O. SHEEHAN ou à M. Jacques LÉGASSE.

A VENDRE



Une maison à rez-de-chaussée située rue Joinville en face la propriété de Mme Ve Norgeot, Comprenant:

4 appartements avec grenier, cour, cave et jardin.

Facilités de paiement.

S'adresser à M. Firmin FOUREL, rue du Barachois.

A VENDRE.

Un TERRAIN situé coin des rues Jacques-Cartier et de la Boulangerie, en face les propriétés Bizeuil et Busnot.

S'adresser à Mme veuve LEPELTIER.

A VENDRE.

Un morceau de bois à maturité en pithpin mesurant treize mètres et demi de long sur quinze pouces de diamètre.

S'adresser à M. Léon FOUCHARD.

A VENDRE

Une MAISON à étage, comprenant huit appartements, cour et jardin.

S'adresser à M. E. Larralde.

MAISON CHARLES E. CROOK, SYDNEY

ALBERT DAUPHIN,

Représentant à SAINT-PIERRE

A l'honneur d'informer le public qu'il peut, sur commande, faire venir promptement tous les articles ci-dessous désignés. Il donnera tous renseignements et indiquera toutes conditions.

Il tient à la disposition du public de spécimens en tous genres,

Savoir :

OUVRAGES EN MARBRE

pour

PIERRES TOMBales

de toutes sortes et de toutes dimensions, avec inscriptions en lettres dorées ou autres couleurs.

DESSUS de TABLES et TABLETTES

PLAQUES,

de toutes qualités et de toutes grandeurs.

GRANIT ROUGE ET GRIS

PIERRES DE TAILLES etc. ; etc. ;

Grilles en fer et en fonte pour entourages.

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

A VENDRE

Un CHRONOMÈTRE Wilner.

S'adresser au bureau du Journal où à MM. Poulin, horlogers, rue Bisson.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Une belle maison à un étage comprenant huit appartements, avec cave et jardin, située au coin des rues Fayolle et Bruslé.

S'adresser à M. MOUSSARD.

ANNUAIRE

DE LA PRESSE COLONIALE

Par HENRI MAGER

1 Vol, grand in-16, élégamment car. orné : 2 fr, 50

BERGER-LEVRAULT ET Cie, Editeurs

Paris, — 5, rue des Beaux-Arts. — Paris.

L'Annuaire de la Presse Coloniale, que viennent d'édition MM. Berger-Levrault, est une de ces manifestations coloniales que, sous une forme toujours nouvelle et toujours originale, crée, presque chaque année, l'initiative si puissante de M. Henri Mager.

A la suite des événements survenus au Tonkin, de 1883 à 1886, au moment où venait de s'élever une formidable opposition contre la politique coloniale, où un certain découragement atteignait les partisans de l'expansion coloniale, M. Henri Mager groupait autour de lui des hommes, tels que Paul Bert, tels que MM. Harmand, Félix Faure, de Lanessan, Le Myre de Vilers, ainsi que l'amiral Aube et le général Faidherbe; avec leur concours, il lançait son *Atlas Colonial* pour faire connaître les Colonies françaises, leurs ressources, leur valeur, leur avenir, et en appeler à l'opinion publique mieux éclairée.

Après avoir montré les Colonies, M. Henri Mager songea à présenter les Colonies, et à opposer leur expérience et leurs vœux aux inconséquences de l'Administration coloniale: en 1889, il provoqua, dans toutes les Colonies, la rédaction des Cahiers de doléances, et il les publia sous le titre de *Cahiers Coloniaux de 1889*.

Maintenant, ce sont les Journaux et les Journalistes coloniaux que M. Henri Mager se propose de présenter pour affirmer la vitalité de la Presse Coloniale. Son *Annuaire de la Presse Coloniale* contient des pages bien curieuses sur les Journaux des Colonies françaises et sur ceux des Anciennes Colonies; il ne se contente pas d'ailleurs de retracer l'histoire des Journaux qui se publient actuellement dans les Colonies, il rappelle le programme de tous ceux qui ont été créés depuis le siècle dernier.